

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

Les organisations de la Mauricie invitées à déposer des projets

La Tuque, le 2 mars 2023 – Les organisations de la Mauricie qui désirent obtenir du financement provenant du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) ont **jusqu'au 14 avril 2023** pour déposer leurs projets à la Ville de La Tuque. La municipalité est la délégataire désignée de ce programme pour l'ensemble de la région de la Mauricie. Pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, la Mauricie dispose d'une somme de 675 000 \$ par l'entremise du PADF.

Ce programme permet notamment de financer des projets d'acquisition de connaissances, afin de documenter les différents enjeux régionaux et locaux liés aux préoccupations de la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT), de façon à appuyer les décisions et les orientations reliées à la planification forestière en Mauricie. Ce programme permet également de réaliser certaines interventions ciblées visant, entre autres, l'aménagement forestier et la voirie multi usages sur les terres publiques.

Les MRC, conseils d'agglomération, municipalités, communautés autochtones, organisme à but non lucratif, organisations à but lucratif, agences régionales de mise en valeur de la forêt privée, ainsi que les personnes ou les organismes signataires d'une entente de délégation de gestion, peuvent soumettre un projet à la Ville de La Tuque pour obtenir du financement du PADF pour la Mauricie.

Pour soumettre un ou des projets, il suffit de consulter la documentation disponible dans la page *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)* de l'onglet *Villégiature* au www.ville.latuque.qc.ca et d'envoyer les documents complétés requis par courriel à l'adresse padf@ville.latuque.qc.ca ainsi qu'une copie des documents signés par courrier à l'adresse de l'hôtel de ville de La Tuque.



Ce ne sont toutefois pas tous les travaux qui sont admissibles à ce programme, dont les critères sont établis par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). Les organisations qui désirent déposer un projet sont invitées à prendre connaissance du guide du promoteur 2023-2024 sur le site Web de la Ville de La Tuque pour en connaître tous les détails.

L'année 2023-2024 est la dernière d'une entente de trois ans avec le gouvernement du Québec dans le cadre du PADF. Comme ce fût le cas dans le passé, la pertinence du programme et la hauteur de son financement seront réévaluées d'ici l'an prochain en vue de son renouvellement ou non.

-30-

Informations :

Silvy Lepage, coordonnatrice gestion des programmes forestiers
Ville de La Tuque
819 523-8200, poste 2612
slepage@ville.latuque.qc.ca

Source :

Hélène Langlais, chef de service aux communications
Ville de La Tuque
819 523-8200, poste 2112
hlanglais@ville.latuque.qc.ca